ART. 11 N° 843

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 843

présenté par M. Véran

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 315, substituer aux mots :

« jusqu'à une date qui ne peut excéder »

les mots:

« au plus tard jusqu'au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.